

APOLOGIE à la Lettre de Monsieur de Neuers,

Escrite de Soißons le dernier iour de Ianuier 1617. & enuoyee au Roy.

LE DVC de Neuers s'estant rendu depuis peu de iours à Soissons pour fortifier ses desseins & les intelligences qu'il praticque dedans & dehors le Royaume, a fait vne Depesche au Roy, qui tesmoigne

en apparence quelques ſubmiſsiõs & debuoirs, & en effet n'eſt qu'vne expreſſe mediſance & calomnie des actions du Mareſchal d'Anchre, pour en eteindre & etouffer la reputation, ou en diminuer l eſtime pres de ſa Maieſté, & le rendre odieux à toute la France. Il ne faut point douter que le Mareſchal d'Anchre ne deſiraſt au prix de ſon ſang que ſa Maieſté ſe peuſt donner veritable creance de la fidelité dudit Duc de Neuers, afin que le Royaume demeuraſt paiſible & ſans factions, ſon auctorité reſpectée & ſa couronne entiere. Mais d'autant que les proteſtations de cette obeiſſance qui deuroient eſtre rendues le genouil en terre dans le Cabinet à la perſonne

mesme du Roy, s'éuanouissent en fumees, & se perdent en calomnies qu'il publie l'espee à la main tenant la campagne couuerte de gens de guerre, armez à la ruine de la France. Le Mareschal d'Anchre ne sera pas marri d'estre la butte, où les traits de sa colere portent incessamment, pourueu qu'ils ne puissent donner attainte à l'Estat. L'on sçait qu'il a parlé librement dans les Conseils du Roy: Dieu en est tesmoin & sa Maiesté en sera iuge auec quel zele pour la grandeur de son auctorité Royale: comme vn bon seruiteur ayant regret de voir le Royaume dechiré en pieces par les mains de ceux qui auoient tant d'interest à sa conseruation, & lesquels toutefois se laissoient empor-

ter à des desseins capables de produire d'estranges inconuenients. Voila les subiets de leur calomnie, qui sont fort honorables & auantageux au Mareschal, & le doiuent rendre plus digne de la bienueillance de sa Maiesté, afin qu'à son exemple ses autres subiets recongnoissent qu'en bien seruant elle les protegera, les comblera de ses faueurs, & qu'ils aprennent que pour bien seruir il ne faut auoir respect d'autre grandeur que de celle de son Prince. Si le Roy se veut faire representer les memoires de ce qui s'est pasé depuis la prise de Mezieres, elle y remarquera que le Duc de Neuers a entrepris sur ses places par surprises ou de viue force, s'est fortifié de garnisons de

gens de guerre, de suite d'estrangers, allié de confederations estroites auec des esprits nourris & eleuez dans les diuisions : Qu'il a foulé aux pieds la dignité des loix, fait litiere des Magistrats, traité indignement par mespris auec risée & mocquerie les Officiers du Roy, executant ses Commissions. Le Mareschal d'Anchre au contraire, de son seul mouuement & preuenant la volonté de sa Majesté, sur la simple opinion qu'il conceut pour le bien de ses affaires, il a quité la Lieutenance generale de Picardie, où de long temps ses habitudes estoient formees pour le seruice du Roy, non pour ses interests : Et remis la Citadelle d'Amiens fournie autant que place de

France, de Canon, armes & munitions, voiſine de Paris & de la frontiere, és mains de ſa Maieſté, pres delaquelle il ſe rendit comme particulier, ne deſirant autre place de ſeureté que l'honneur des bonnes graces de ſon Maiſtre ; Quand le Roy luy commanda d'accepter la Lieutenance generale de Normandie, ſon obeiſſance fut prompte, il trouua tous les Ordres de la Prouince dans le deuoir, & à ſon arriuee douze cents Gentilshommes proteſterent, que leur eſpee, leurs biens & leur vie ne ſeroient iamais eſpargnez pour teſmoigner leur fidelité. Auec la meſme promptitude & ſubmiſsions, lors qu'il plaira au Roy, il mettra à ſes pieds honneurs, charges & dignitez, reſolu

de viure en la condition que la vo-
lonté de sa Maiesté, son obeissance
& non sa faute, determineront: Et
à souffrir que tous les orages tom-
bent sur luy, si par sa cheute l'Estat
peut estre affermi, ou sa ruine eui-
tee. Mais les reuoltes ne manquent
point de pretexte: Ce que la raison
& l'equité refusent aux malcontens
se tourne en desespoir pour eux, en
desobeissance enuers le Prince, &
en rebellion qui n'a pour voix que
la calomnie. Descrier le proceder
du Mareschal d'Anchre est vne le-
gere couuerture pour l'iniustice de
leurs armes. Plus ses actions passe-
ront par leur enuie, plus elles en
sortiront nettes & pures. La since-
rité de ses intentions & le tesmoi-
gnage de sa conscience ne luy peu-

uent eſtre rauis. Monſieur du Vair ayant eſté appellé à la charge de Garde des Sceaux pour ſa ſuffiſance & prudhomie, c'eſt crime d'eſtimer que ſa probité ſoit la cauſe de ſa retraite, laquelle le Duc de Neuers impute au Mareſchal auec artifice, afin qu'il paroiſſe n'offenſer directement le Roy, blaſmant ſa conduite & l'election que ſa Maieſté en a fait depuis. Il ne ſe peut plaindre de l'abſence de quelques vns des anciens Miniſtres, qu'il ne condamne auſsi toſt les premiers Manifeſtes qui en demandoient l'eſloignement. Ses diſcours, que la Main, le Sceau, la Bourſe, & les Armes, ſont en la diſpoſition du Mareſchal, l'accuſent encores dauantage, les Secretaires des com-

mandements ayants esté conti-nuellement empeschez à faire des declarations pleines de dou-ceur & de bonté, marques d'vn Prince qui veut sauuer ceux qu'il peut perdre: Le sceau pour ren-dre plus autentiques & plus asseu-rees les abolitions stipulées par les traittez, & les finances du Roy pour subuenir aux frais de la guerre, mais plustost de la reuol-te. Les dernieres declarations de sa Maiesté ne peuuent estre blas-mées sans taxer d'iniustice le Par-lement de Paris qui les a veriffiées, & deuant lequel neantmoins, le Duc de Neuers fait contenance de se vouloir iustifier. Sa condi-tion seroit meilleure si apres auoir

licentié ses troupes, chassé les garnisons des places de sa Maiesté, il la venoit trouuer, laquelle a eu tousiours en singuliere recommandation l'entretien de la foy publique, & se trouue en estat de punir ou de pardonner selon sa iustice ou sa clemence. Les troupes de gens de guerre que le Mareschal entretient par commandement du Roy, ont esté leuez aux despens de ses amis, viuent auec ordre, sans oppression des sujets de sa Maiesté, la seruent courageusemẽt: Et les armes du Duc de Neuers ne subsistent que par la desolation & misere de ses peuples, pour lucter contre l'authorité Royalle & essayer de renuerser

la Monarchie, laquelle Dieu vueille conſeruer auec la perſonne de ſa Maieſté.

Ce presant Livret
Dappartien a Mon
Joseph Desturnelle
Cultivateur demeurand
Dans la Cite
Ventose L'an 4ieme
De La Republique
Francaise Une et
Indivisible
Desturnelle